

**QUATORZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS  
AU FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)  
19-21 mars 2013  
Washington, DC**

**Résolution PC/14/2013/1**

**Cadre d'évaluation du R-Package**

**Où :**

1. À travers sa Résolution PC/12/2012/1, le Comité des Participants (CP) a défini l'objectif, la portée et les processus d'évaluation et d'approbation du R-Package ;
2. Il a été demandé à l'Équipe de gestion (FMT) du FCPF d'élaborer un Cadre d'évaluation du R-Package. La FMT a présenté une version provisoire du Cadre d'évaluation du R-Package à la treizième réunion (PC13) du PC et a ensuite procédé à des révisions en prenant en compte les commentaires reçus à la PC13 et par la suite et
3. À travers sa Résolution PC/12/2012/1, le CP a reconnu que la préparation d'un R-Package et sa soumission au CP étaient des actes volontaires dans le cadre du Fonds de préparation et que l'approbation du R-Package reste néanmoins requise avant qu'un Programme de RE ne puisse être soumis à la considération des Participants au Fonds Carbone.

**Le Comité des Participants,**

1. Décide d'adopter le Cadre d'évaluation du R-Package qui comprend neuf sous-composantes<sup>1</sup> et trente quatre critères d'évaluation présentés dans l'Annexe de cette Résolution et décrits dans la Note 2013-1 de la FMT ;
2. Rappelle que le processus d'évaluation du R-Package se déroule en deux étapes décrites ainsi dans la Résolution PC/12/2012/1 :
  - (i) Une autoévaluation nationale, impliquant de multiples parties prenantes, réalisée par le Pays REDD Participant et
  - (ii) Une évaluation par le CP intégrant les avis d'un Panel consultatif technique, du Partenaire à la mise en œuvre concerné et d'autres entités pour cette évaluation.
3. Lors de l'évaluation décrite dans le paragraphe 2(i) ci-dessus, les Pays REDD Participants utiliseront le Cadre d'évaluation du R-Package adopté en paragraphe 1 ci-dessus et sont encouragés à appliquer le processus d'évaluation décrit dans la Note 2013-1 de la FMT, et fourniront les informations suivantes pour chacune des neuf sous-composantes :

---

<sup>1</sup> Ces neuf composantes reflètent les quatre composantes de la R-PP et leurs sous-composantes respectives, comme indiquées dans la Résolution PC/12/2012/1.

- (i) Indicateurs de progrès (notes en couleur),<sup>2</sup> sur la base des informations détaillées en (ii) ci-dessous :
  - (ii) Description des résultats majeurs et sujets qui nécessitent des efforts supplémentaires sur la base des critères correspondants sur les trente quatre critères d'évaluation. Les Pays REDD Participants sont encouragés à utiliser les questions de diagnostic et les notes d'orientation pour ce processus. Si possible, les Pays REDD Participants peuvent utiliser les indicateurs de progrès pour résumer ces informations et ;
  - (iii) Actions à prendre pour traiter les sujets qui nécessitent des efforts supplémentaires.
4. Pour les Pays REDD Participants qui préparent un R-Package, demande à ce que ces Pays REDD Participants incluent dans leur R-Package :
- (i) Un résumé du processus de préparation à la REDD+ ;
  - (ii) Un rapport sur le processus d'autoévaluation impliquant de multiples parties prenantes ;
  - (iii) Les résultats de l'évaluation nationale, impliquant de multiples parties prenantes, décrite dans le paragraphe 3 ci-dessus ;
  - (iv) Des références à des documents pertinents sur les neuf sous-composantes, développés lors du processus de préparation à la REDD+.
5. Lors de l'évaluation décrite au paragraphe 2(ii) ci-dessus, le CP se basera sur le processus d'évaluation décrit dans la Note 2013-1 de la FMT et prendra en considération : 1) les avis d'un TAP basés sur sa propre évaluation des avancées du Pays REDD Participant et à l'aide du Cadre d'évaluation adopté en paragraphe 1 ; 2) le R-Package préparé par le Pays REDD Participant indiqué en paragraphe 4 ci-dessus et 3) les avis d'autres entités. Une fois que le CP a achevé cette évaluation, il peut envisager d'adopter une résolution qui 1) reconnaisse les avancées faites en matière de préparation à la REDD+ et 2) indique les forces et les domaines encore à améliorer ;
6. Reconnaissant que l'application précoce du Cadre d'évaluation du R-Package peut apporter des enseignements importants, autorise la FMT à amender le processus, les questions de diagnostic et les notes d'orientation tels que décrits dans la Note 2013-1 de la FMT. Ces amendements prendront en compte les expériences de l'application du Cadre d'évaluation du R-Package, les lignes directrices de la CCNUCC et les bonnes pratiques ainsi que les commentaires du CP. La FMT tiendra le CP au courant de tout amendement. En cas de changement nécessaire au Cadre d'évaluation du R-Package lui-même, le CP doit approuver les modifications et
7. Note que pour les Pays REDD Participants qui souhaitent préparer un R-Package, ces derniers peuvent le cas échéant utiliser le Cadre d'évaluation du R-Package pour les aider à préparer leur rapport d'avancement à mi-parcours, conformément au processus adopté à travers la Résolution PC/12/2012/2.

---

<sup>2</sup> Comme décrit dans la Note 2013-1 de la FMT, ces indicateurs de progrès sont en vert (avancées significatives), en jaune (de bonnes avancées, plus d'efforts requis), en orange (plus d'efforts requis) et en rouge (absence de progrès).

## Annexe

### 1. Organisation et consultation

#### 1a. Dispositifs nationaux de gestion de la préparation à la REDD+

- 1) *Responsabilité et transparence*
- 2) *Mandat et budget opérationnels*
- 3) *Mécanismes de coordination plurisectorielle et collaboration intersectorielle*
- 4) *Capacité de supervision technique*
- 5) *Capacité de gestion des fonds*
- 6) *Mécanisme de remontées d'informations et de recours*

#### 1b. Consultation, participation et sensibilisation

- 7) *Participation et engagement des principales parties prenantes*
- 8) *Processus de consultation*
- 9) *Partage et accessibilité des informations*
- 10) *Mise en œuvre et diffusion publique des résultats des consultations*

### 2. Préparation de la stratégie de REDD+

#### 2a. Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières

- 11) *Évaluation et analyse*
- 12) *Hiérarchisation des éléments favorables/défavorables directs et indirects à la mise en valeur des forêts*
- 13) *Liens entre les éléments favorables/défavorables et les activités de REDD+*
- 14) *Plans d'action traitant les droits aux ressources naturelles, les aspects fonciers et la gouvernance*
- 15) *Conséquences pour les lois et politiques forestières*

#### 2b. Options stratégiques de REDD+

- 16) *Sélection et hiérarchisation des options stratégiques REDD+ des options stratégiques de la REDD+*
- 17) *Évaluation de la faisabilité*
- 18) *Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur*

#### 2c. Cadre de mise en œuvre

- 19) *Adoption et application des lois et des réglementations*
- 20) *Directives de mise en œuvre*
- 21) *Mécanisme de partage des avantages*
- 22) *Registre national REDD+ et système de suivi des activités REDD+*

#### 2d. Impacts sociaux et environnementaux

- 23) *Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales*
- 24) *Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts*
- 25) *Cadre de gestion environnementale et sociale*

### 3. Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence

- 26) *Démonstration de la méthode*
- 27) *Utilisation des données historiques et adaptation à la situation nationale*
- 28) *Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC*

### 4. Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde

#### 4a. Système national de suivi forestier

- 29) *Explication de la méthode de suivi*
- 30) *Démonstration des premières phases d'application*

*31) Dispositifs et capacités institutionnels - Forêts*

4b. Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes

*32) Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux*

*33) Suivi, notification et échange d'informations*

*34) Dispositifs et capacités institutionnelles – Avantages multiples et sauvegardes*